

CONCOURS LA GRANDE VIRÉE DES FÊTES *CHOISIR LOCAL, C'EST GAGNANT!*

PLUS DE 10 000\$ DE PRIX À GAGNER!

RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. DURÉE DU CONCOURS

Organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR), en collaboration avec Coffrets Prestige, Le Groupe Lepelco, Germain Larivière, Buropro Citation, Supermarché St-Hilaire (Marché Metro Riendeau), Brodeur et Létourneau CPA inc., BMR Matco Beloeil et Financière Banque Nationale D'Astous Denis, le concours se déroulera du 8 novembre au 20 décembre 2020 inclusivement.

La date de limite de participation est le 20 décembre 2020 à 23h59.

Le concours sera divisé en cinq (5) petits tirages et un (1) grand tirage qui conclura le concours le 21 décembre 2020 à 19h.

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus au 21 décembre 2020. Sont exclus les employés, agents et représentants de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu, sociétés liées et apparentées, de leurs agences de publicité et de promotion, des marchands participants, des partenaires impliqués, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

3. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis. Du 8 novembre au 20 décembre 2020, la population est invitée à faire des achats dans les commerces* sur le territoire de la CCIVR (Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, Sainte-Madeleine, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil)**.

Pour chaque transaction faite sur le territoire, il est possible de remplir le bulletin de participation électronique disponible au www.choisirlocalcestgagnant.com/concours et de fournir une preuve d'achat (facture) pour obtenir une participation au concours.

Chaque transaction est éligible. Il n'y a pas de montant minimum ou de montant maximum, ni de nombre de participations maximum. Toutefois, une seule transaction pour un même commerce faite dans une même journée est admissible.

Mis à jour le 10 décembre 2020

La date limite pour transmettre un bulletin de participation est le 20 décembre 2020 à 23h59.

Un nom sera tiré au hasard parmi tous les bulletins reçus pour chacun des prix. Une même personne ne peut gagner plus d'un prix pour toute la durée du concours.

*Commerces admissibles : Toute entreprise dont la majorité des opérations consiste à vendre des biens ou services à des consommateurs directs, dans un établissement d'affaires ou en ligne (si la place d'affaires se situe sur le territoire). Exemples : commerces de détail, restaurants, agences de voyage, supermarchés, attractions culturelles et touristiques.

**Les commerces partenaires offrant des prix au concours répondant à la définition ci-haut sont aussi admissibles pour une participation, même s'ils sont hors territoire.

Pour participer au concours sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins mille cinq cents (1 500) mots expliquant la raison pour laquelle vous aimeriez gagner un prix, accompagnée de vos nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone incluant l'indicatif régional et adresse de courriel (la « Demande de participation »). Vous devez signer la lettre et la poster dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Concours « La Grande Virée des fêtes », au 230 rue Brébeuf, bureau 203 Beloeil (Québec) J3G 5P3. Cette lettre devra être transmise au plus tard le 14 décembre 2020, l'oblitération postale en faisant foi, sous peine de nullité absolue. Une fois la Demande de participation sans achat reçue et validée par l'Organisateur du concours, vous obtiendrez une (1) participation pour chaque demande valide et reçue dans les délais. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois par lettre manuscrite originale, et cette lettre ne peut être utilisée qu'une seule fois pour demander une participation sans achat. Une enveloppe suffisamment affranchie ne peut contenir plus de quatre (4) Demandes de participation.

4. TIRAGE

4.1

Le concours sera divisé en un total de six (6) tirages.

Les cinq (5) premiers tirages seront pour un total de dix (10) boîtes locales qui seront tirées à raison de deux boîtes par semaine pour une durée de cinq (5) semaines) aux dates suivantes :

- 16 novembre 2020 à 11h : 2 boîtes
- 23 novembre 2020 à 11h : 2 boîtes
- 30 novembre 2020 à 11h : 2 boîtes
- 7 décembre 2020 à 11h : 2 boîtes
- 14 décembre 2020 à 11h : 2 boîtes

Les gagnants seront pigés parmi toutes les inscriptions et annoncés sur la page Facebook *Choisir local, c'est gagnant!*

Le grand tirage sera pour tous les autres prix et aura lieu le lundi 21 décembre 2020 à 19h en direct sur la page Facebook *Choisir local, c'est gagnant!* depuis les bureaux de la CCIVR au 230 rue Brébeuf, bureau 203, à Beloeil.

Les gagnants seront pigés parmi toutes les inscriptions reçues.

4.2

Les gagnants devront fournir une preuve de résidence du Québec et d'identification officielle. Si le bulletin comporte des anomalies concernant les informations personnelles, le prix sera déchu.

4.3

Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront être joints par courriel ou par téléphone par l'organisateur dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage. S'il est impossible de rejoindre le participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, tous ses droits au prix seront déçus et un autre formulaire de participation sera tiré. Une fois le gagnant contacté, celui-ci aura soixante-douze (72) heures pour transmettre ses coordonnées à l'organisateur. Si aucune réponse de la part du participant sélectionné n'est reçue dans les soixante-douze (72) heures suivant le contact, tous ses droits au prix seront déçus et un autre participant sera tiré.

5. DESCRIPTION DES PRIX

5.1

Le concours comprend dix-huit (20) prix, décrits ci-bas.

Les prix sont divisés en deux grandes catégories :

- Les boîtes locales
- Les grands prix

5.1.1

LES BOÎTES LOCALES

Un total de dix (10) boîtes locales seront tirées et chaque boîte comprend des produits des commerces suivants :

- Domaine Viniterra
- Bokal
- Vergers Petit et Fils
- Brasseurs du moulin
- Chocolaterie du Vieux-Beloeil
- Piazzetta
- Le Mista
- Colectivo

La valeur approximative d'une boîte est de 60\$

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2

LES GRANDS PRIX

Tous les grands prix suivants seront tirés lors du grand tirage le 21 décembre 2020 :

5.1.2.1

2000\$ de Coffrets Prestige

Offert par Coffrets Prestige et Le Groupe Lepelco

Le prix comprend :

- Les douze coffrets prestige suivant :
 - Brunch (valeur de 39,99\$)
 - Loisir en duo (valeur de 39,99\$)
 - Révélation (valeur de 89,99\$)
 - Spa et relaxation (valeur de 89,99\$)
 - Passion gastronomique (valeur de 99,99\$)
 - Vignobles et cidreries (valeur de 99,99\$)
 - Conduite sportive (valeur de 139,99\$)
 - Plaisir pour deux (valeur de 139,99\$)
 - Zen (valeur de 149,99\$)
 - Moment à partager (valeur de 199,99\$)
 - Découverte (valeur de 299, 99\$)
 - Rêves et saveurs (valeur de 349,99\$)

(Valeur totale de 1739,88\$ avant les taxes, soit 2000\$ avec les taxes incluses)

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2.2

Téléviseur intelligent 65 pouces

Offert par Germain Larivière

Le prix comprend :

- Téléviseur intelligent 65 pouces LG NanoCell 4K, son Dolby, compatible Wi-Fi (valeur de 2000\$)

Le prix ne comprend pas :

Mis à jour le 10 décembre 2020

- La livraison
- L'installation

5.1.2.3

Ordinateur portable et accessoires

Offert par Buropro Citation

Le prix comprend :

- Ordinateur portable Acer TravelMate 15,6 po
 - Souris sans fil silencieuse graphite Verbatim
 - Sac de transport Bugatti en polyester grand format pour ordinateur portable
- Valeur totale de 1 200 \$

Le prix ne comprend pas :

- La livraison
- L'installation

5.1.2.4

1000\$ d'épicerie

Offert par les marchés Metro Riendeau

Le prix comprend :

- Chèques-cadeaux multiples pour une valeur totale de mille (1000) dollars échangeables à l'achat des produits vendus en magasin dans les marchés Metro Riendeau (Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hubert, Saint-Hyacinthe, Sainte-Julie), en excluant l'achat de carte-cadeaux

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2.5

1000\$ de vins et restaurants

Offert par Brodeur et Létourneau CPA inc.

Le prix comprend :

- Chèque-cadeau de 100\$ Au Trait
- Chèque-cadeau de 100\$ au Bleu Moutarde
- Chèque-cadeau de 100\$ à la Piazzetta
- Chèque-cadeau de 100\$ à Le Coureur des Bois
- Chèque-cadeau de 100\$ à Janick, Cuisine du Marché
- Chèque-cadeau de 75\$ à Aliments naturels L'Eau Vive

- Chèque-cadeau de 75\$ Chez Cheval
 - Chèque-cadeau de 75\$ à La Cabosse d'or
 - Chèque-cadeau de 75\$ à Le Pain dans les Voiles
 - Chèque-cadeau de 200\$ à La Boîte à Vins
- Valeur totale de 1000\$

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2.6

1000\$ de chèques-cadeau local *Choisir local, c'est gagnant!*

Offert par la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu

Le prix comprend :

- 1000\$ chèques-cadeau à dépenser dans les commerces locaux de la Vallée-du-Richelieu membres de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (la liste des commerces admissibles sera fournie au gagnant pour qu'il sélectionne entre 5 et 20 commerces parmi lesquels diviser la valeur totale à dépenser).

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2.7

Barbecue au gaz

Offert par BMR Matco Beloeil

Le prix comprend :

- BBQ gaz Weber Spirit II E-310, 3 brûleurs, 30 000 BTU (valeur de 700\$)

Le prix ne comprend pas :

- La livraison
- L'installation

5.1.2.8

Vélo hybride Norco

Offert par Financière Banque Nationale D'Astous Denis

Le prix comprend :

- Vélo hybride de ville de marque Norco, modèle Indie (valeur de 650\$)

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2.9

250 \$ en chèque-cadeau Le Coin des gourmets

Offert par Le Coin des gourmets

Le prix comprend :

- Chèque-cadeau de 250 \$ chez Le Coin des gourmets

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.1.2.10

Forfait expérience thermale et massage au Strøm spa nordique

Offert par Strøm spa nordique

Le prix comprend :

- Forfait expérience thermale et massage valide au Strøm spa nordique en saison régulière, tous les jours après 17h. Pour 2 personnes. (Valeur de 286 \$)

Le prix ne comprend pas :

- La livraison

5.2

Les prix ne sont pas monnayables ou transférables et devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre prix.

6. VALEUR DES PRIX

Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de cette promotion est la suivante: Valeur de 10 150 \$, détaillée comme ceci :

- Coffrets Prestige : 2 000\$
- Téléviseur intelligent : 2 000\$
- Ordinateur portable et accessoires : 1 200\$
- Chèque-cadeaux d'épicerie : 1 000\$

Mis à jour le 10 décembre 2020

- Chèque-cadeaux vins et restaurants : 1 000\$
- Chèque-cadeau Choisir local, c'est gagnant : 1 000\$
- Barbecue : 700\$
- Vélo hybride : 650\$
- Chèque-cadeau Le Coin des gourmets : 250 \$
- Forfait expérience thermal et massage au Strøm spa nordique : 286 \$
- 10 boîtes locales à 60\$ chaque : 600\$

7. RÉCLAMATION DES PRIX

7.1

Les personnes gagnantes devront ramasser leur prix au bureau de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu ou chez les partenaires offrant les prix selon les indications données par l'organisateur aux gagnants. Dans ce dernier cas, l'organisateur mettra en contact les personnes gagnantes avec les partenaires.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

8.1

Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards.

8.2

Tout formulaire incomplet ou comportant des anomalies sera jugé inadmissible.

8.3

Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessures, décès pour les dommages, pertes d'article personnel, vols, les contretemps, pertes d'agrément, contrariétés, frustrations d'ordre physique ou mental.

8.4

En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom à des fins publicitaires ou promotionnelles, et ce, sans rémunération.

8.5

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

8.6

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant.

8.7

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un prix de même nature ou de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix ou un élément de ce prix ne serait pas disponible, et ce, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve de ce qui précède, le prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être échangé contre de l'argent.

8.8

Lorsque les prix ont été remis aux gagnants, l'Organisateur du concours et ses représentants ne sont aucunement responsables des situations où le prix a été acquis, p. ex. : fermeture de l'établissement, changement de propriétaire(s) ou de gestionnaire(s), conflit de travail ou toutes autres situations qui pourraient directement ou indirectement affecter le prix.

8.9

L'Organisateur du concours demeure en tout temps propriétaire exclusif de tous les formulaires de participation électroniques du concours, et ceux-ci ne seront en aucun cas retournés aux participants. Aucune correspondance ne sera entretenue avec les participants dans le cadre du concours sauf avec les personnes dont le formulaire de participation aura été tiré au hasard.

8.10

Aux fins du présent concours, le participant est la personne dont le nom et l'adresse de courriel ont été utilisés pour la participation. C'est à cette personne que sera remis le prix, le cas échéant.

8.11

Ce concours est assujéti à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Les règlements sont disponibles sur demande à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu au 230, rue Brébeuf, bureau 203 à Beloeil, au 450-464-3733, ainsi que sur le site internet www.choisirlocalcestgagnant.com.